MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT-URSIN

DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 11 septembre 2025 présentée par madame MORENO SOLER de la société GEOSEC France SAS 4 rue Enrico FERMI 77400 Saint-Thibaud des Vignes, sollicitant l'occupation du domaine public du **29 septembre au 1 octobre 2025 pour des travaux de consolidation du sous-sol par injection de résine expansive,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés **chez M. PETIT Alain n°9 rue des Pyrénées 18570 La Chapelle Saint-Ursin**, le camion-atelier (18t et 6m50 de long pour 2m60 de large) de la société GEOSEC France SAS est autorisé à stationner sur le domaine public. Les lieux **devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.**

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :
- au Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
- au service de la police municipale,
- au demandeur,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 11 septembre 2025

Le maire,

MAIRIE de LA CHAPELLE-ST-URSIN R.F. 18570

Jean-Marie VOLLOT

✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 12/09/2025**

Tél.: 02 48 23 21 00 Fax : 02 48 23 20 99 Mail : mairie@lachapelle-saint-ursin.fr

18570